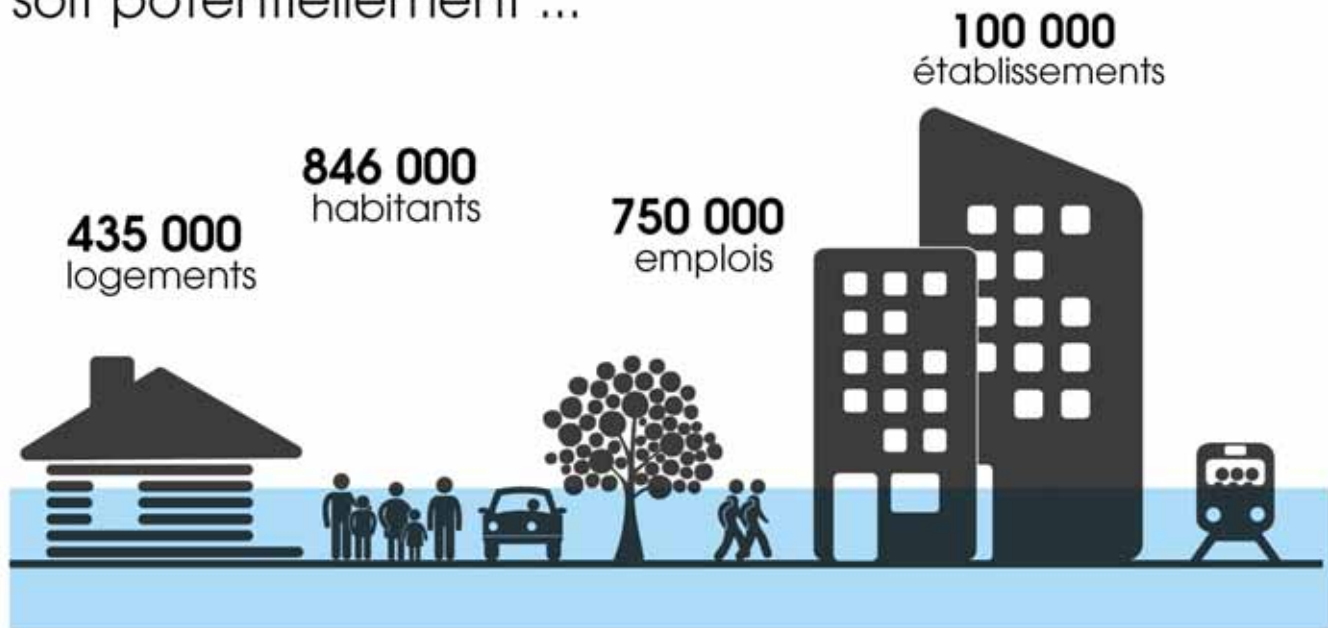


Le risque d'**inondation** concerne
561 communes sur les 1300 d'Île-de-France,
soit potentiellement ...



LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

LES RISQUES NATURELS

1 LES PROCÉDURES DE PRISE EN COMPTE DES RISQUES NATURELS

762 communes franciliennes (59,4 % des communes d'Île-de-France) sont concernées par une procédure de PPRN (plan de prévention du risque naturel), approuvée ou en cours d'instruction : près de 9 communes sur 10 à Paris et en petite couronne, contre un peu plus d'1 sur 2 en grande couronne (1^{er} juin 2014).

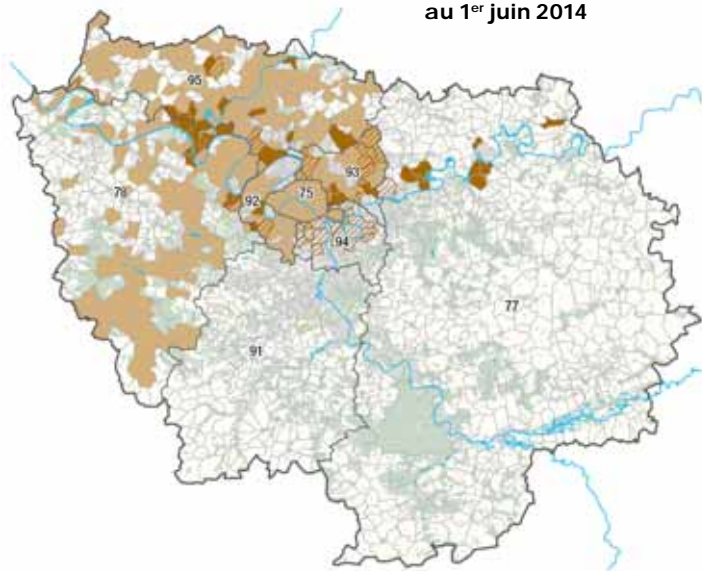
Concernant les procédures approuvées, les risques d'inondation et de mouvements de terrains représentent respectivement 77 % et 41 % des communes ayant au moins un PPR approuvé. Les communes des Yvelines regroupent à elles seules 30,4 % des PPRI (plans de prévention du risque inondation) approuvés en Île-de-France ; 116 sont dotées

d'un « périmètre R. 111-3 » antérieur aux procédures de PPR actuelles. Les communes de grande couronne représentent 86 % des communes franciliennes dotées d'au moins un PPR approuvé.




Pour les procédures en cours d'instruction, les risques d'inondation et de sécheresse sont présents dans 86 % des communes concernées. En Essonne, il s'agit uniquement de PPRI (45 communes), alors qu'en Seine-Saint-Denis, dans le Val-de-Marne et en Seine-et-Marne, il s'agit surtout de PPR sécheresse (pour respectivement 40, 32 et 62 communes). Au total, 264 communes ont un PPR en cours d'élaboration : 45 % sont situées en Seine-et-Marne et 47 d'entre elles ont un PPRI à prescrire (secteurs Marne amont et Seine-la Bassée).

Source : Medde, base Gaspar

L'état d'avancement des plans
de prévention du risque mouvements
de terrain (PPR hors sécheresse)
au 1^{er} juin 2014



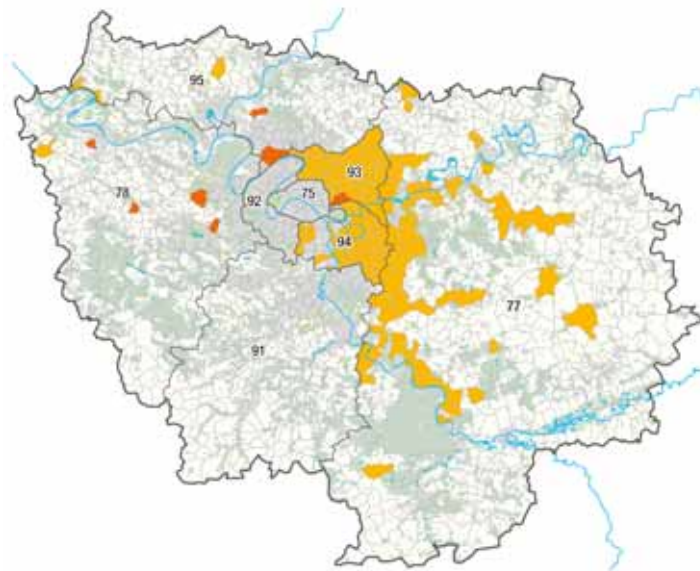
PPR Mouvement de terrain (hors sécheresse)

-  approuvé
-  zonage équivalent PPR
(PER R111-3)
-  prescrit

N 0 10 km

Sources : DRIEE Base Gaspar 2014
© IAU ÎdF 2015

L'état d'avancement des plans
de prévention du risque sécheresse
au 1^{er} juin 2014



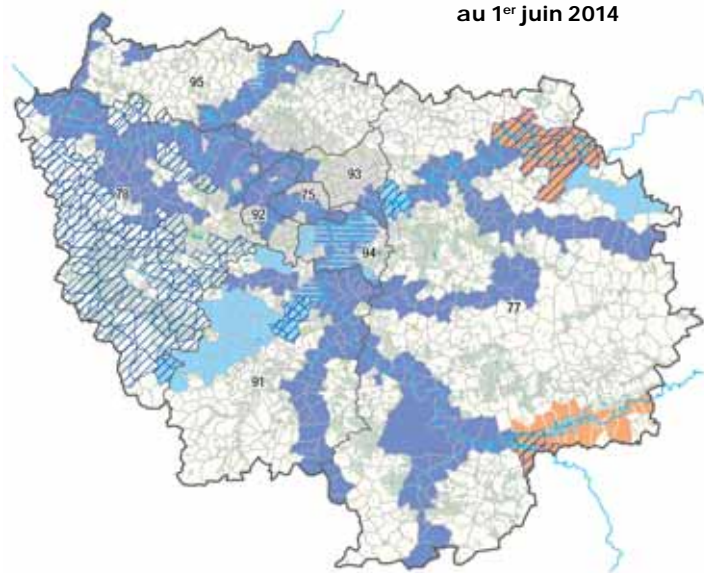
PPR Mouvement de terrain Sécheresse

-  approuvé
-  prescrit

N 0 10 km

Sources : DRIEE Base Gaspar 2014
© IAU ÎdF 2015

**L'état d'avancement
des plans de prévention du
risque inondation (PPRI)
au 1^{er} juin 2014**



PPR Inondations

-  approuvé
-  zonage équivalent PPR
(PSS PER R111-3)
-  prescrit
-  à prescrire

N 0 10 km
Sources : DRIEE Basse Gaspard 2014
© IAU IUF 2015

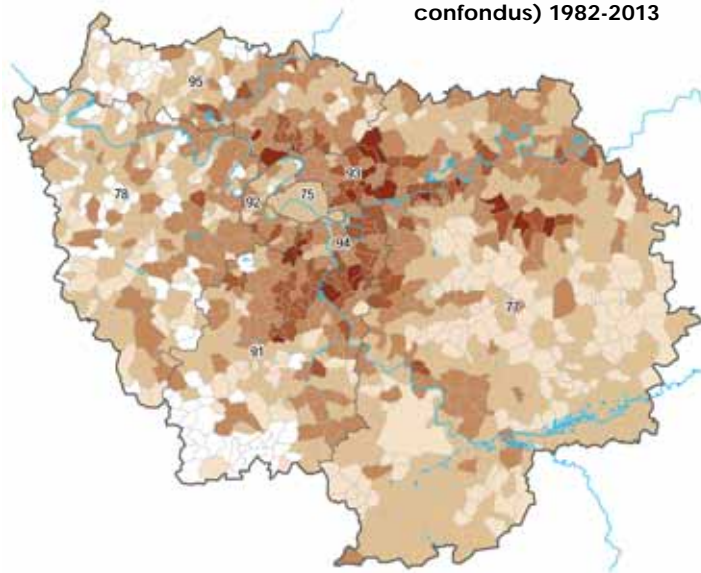
LES TERRITOIRES À RISQUE IMPORTANT D'INONDATION (TRI)

La loi Maptam attribue aux communes une compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) et crée une taxe (dont les décrets d'application sont en cours d'écriture) à percevoir par les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de financer « des travaux de toute nature permettant de réduire les risques d'inondation et les dommages causés aux personnes et aux biens ».

81 communes sur les 189 de la métropole du Grand Paris font partie du TRI « métropole francilienne ». Il faut donc inscrire ces travaux dans la dynamique de la stratégie locale du TRI « métropole francilienne », maillon le plus fin de la politique de gestion des risques d'inondation – composée de la directive inondation et de la stratégie nationale des risques inondations (SNRI). En effet, cette stratégie locale se présente comme l'interface avec les autres démarches en cours : PGRI (plan de gestion du risque inondation), dispositifs Orsec (organisation de la réponse de sécurité civile), Sdage, Papi (plan d'action de prévention contre les inondations).

► Carte : Les territoires à risque d'inondation (TRI) sur <http://j.mp/mementoidf2015>

Les arrêtés de reconnaissance de catastrophes naturelles par commune (tous risques confondus) 1982-2013



Nombre d'arrêtés, hors tempête 1999



0 10 km
Sources : CREE Base Gaspar 2014
© IAU îdF 2015

2 LES CATASTROPHES NATURELLES

LES ARRÊTÉS DE RECONNAISSANCE DE CATASTROPHE NATURELLE

Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle selon la date d'inscription au JO

Type de risque	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Inondation par débordement	0	3	2	2	0	0	34
Inondation par ruissellement	40	41	12	10	5	16	47
Mouvement de terrain	2	2	1	0	1	0	1
Sécheresse	1	221	16	0	55	72	8
TOTAL	43	267	31	12	61	88	90

Source : Medde base Gaspar

LES CRUES MAJEURES DES GRANDS COURS D'EAU

Les espaces exposés

561 communes sur les 1 300 franciliennes sont potentiellement exposées au risque d'inondation.

La population exposée

845 601 personnes sont exposées au risque d'inondation, soit 7,3 % de la population francilienne.

Les logements exposés

Près de 435 000 logements (environ 8 %), totalisant 27,3 millions de m² de surface habitable, sont potentiellement exposés aux inondations par débordement en Île-de-France.

Population en zone inondable

Département	Population totale	Population exposée en nombre	Population exposée en %
Paris	2 220 627	159 084	7,2
Hauts-de-Seine	1 552 782	200 930	12,9
Seine-Saint-Denis	1 502 477	27 684	1,8
Val-de-Marne	1 312 797	254 838	19,4
Petite couronne	6 588 683	642 536	9,8
Seine-et-Marne	1 306 400	72 102	5,5
Yvelines	1 401 341	47 239	3,4
Essone	1 201 431	70 351	5,9
Val-d'Oise	1 161 100	13 373	1,2
Grande couronne	5 070 272	203 065	4
Île-de-France	11 658 955	845 601	7,3

Source : IAU idF Densimos 2009

Superficies des zones inondables (hors lit mineur)

Département	Superficie	Superficie exposée ha	%
Paris	10 532	1 158,9	11,0
Hauts-de-Seine	17 560	2 253,4	12,8
Seine-Saint-Denis	23 685	698,5	2,9
Val-de-Marne	24 490	4 188,1	17,1
Petite couronne	76 267	8 298,9	10,9
Seine-et-Marne	592 798	25 314,6	4,3
Yvelines	230 612	7 802,5	3,4
Essone	182 261	4 920,5	2,7
Val-d'Oise	125 306	3 843,7	3,1
Grande couronne	1 130 977	41 881,3	3,7
Île-de-France	1 207 244	50 180	14,6

Sources : zones inondables IAU idF 2014, Diren IDF 2006, AESN, IIBRBS, UTEA, DDT

Occupation du sol en zone inondable (ZI)

Département	Superficie totale exposée	Rural	Part du rural en ZI	Urbain	Part d'urbain en ZI
Paris	1 158,90	15,6	1,3	1 143,30	98,7
Hauts-de-Seine	2 253,50	46,3	2,1	2 207,20	97,9
Seine-Saint-Denis	698,6	85,9	12,3	612,70	87,7
Val-de-Marne	4 188,10	220,8	5,3	3 967,30	94,7
Petite couronne	8 299,10	368,6	4,4	7 930,50	95,6
Seine-et-Marne	25 314,70	20 792,10	82,1	4 522,60	17,9
Yvelines	7 802,60	4 944,80	63,4	2 857,80	36,6
Essone	4 920,60	2 578,40	52,4	2 342,20	47,6
Val-d'Oise	3 843,80	2 707,50	70,4	1 136,30	29,6
Grande couronne	41 881,70	31 022,80	74,1	10 858,90	25,9
Île-de-France	50 180,80	31 391,40	62,6	18 789,40	37,4

Source : IAU idF Mos 2012

Ces logements s'inscrivent essentiellement dans les lits majeurs de la Seine (81 %) et de la Marne (15 %), principaux bassins de risques d'inondation.

Les départements de la petite couronne concentrent près de 78 % des logements potentiellement exposés. Le Val-de-Marne apparaît comme le territoire le plus menacé, avec plus de 123 000 logements en zone inondable, suivi de Paris (107 700) et des Hauts-de-Seine (94 450). La Seine-Saint-Denis, beaucoup moins exposée à un fleuve, n'est concernée qu'à hauteur de 11 700 logements. En grande couronne, la Seine-et-Marne et l'Essonne présentent le plus de risques, avec chacun plus de 36 000 logements exposés.

Source : Logement : quelle exposition du parc francilien en zone inondable ? *Note rapide*, n° 634, IAU idF, décembre 2013.

LES ZONES DE « RETRAIT-GONFLEMENT » DES ARGILES

L'alternance récente d'épisodes pluvieux et de périodes de déficits hydriques ou de canicule, comme en 2003, a mis en évidence une grande vulnérabilité du Bassin parisien aux risques de retrait-gonflement des sols argileux, et notamment des maisons individuelles. En effet, certaines argiles se rétractent de manière importante, provoquant des mouvements de terrain à l'origine de la fissuration de plusieurs milliers de pavillons. Depuis 1983, plus de 40 % des communes d'Île-de-France (551) ont été reconnues au moins une fois en état de catastrophe naturelle vis-à-vis du retrait-gonflement. Parmi les 7 départements de l'Île-de-France (hors ville de Paris), 5 font partie des 10 départements français pour lesquels les coûts cumulés

d'indemnisation de sinistres liés au retrait-gonflement sont les plus élevés, selon les données communiquées par la Caisse centrale de réassurance en septembre 2008. Afin d'aider à identifier les sols sensibles au retrait-gonflement, le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a élaboré des cartes départementales d'aléas de retrait-gonflement. S'appuyant sur ces cartes, les plans de prévention des risques naturels (PPR) définissent des prescriptions quant aux constructions (fondations et gestion de l'eau et des arbres autour du bâti). En 2010, 140 communes franciliennes sont concernées par un PPR sécheresse en cours d'élaboration (prescrit) : la totalité du département de Seine-Saint-Denis (40 communes), 33 communes du Val-de-Marne et 62 communes de Seine-et-Marne (notamment dans les vallées du Grand Morin, de l'Yerres, de la Seine et de la Marne aval) ; et 4 communes des Yvelines ont un PPR approuvé. Seules 2 communes du Val-d'Oise ont un PPR mouvement de terrain prenant en compte le phénomène de retrait-gonflement des argiles : Bessancourt et Argenteuil.

Sources : Medde, BRGM, IAU idF.

LES ZONES SOUS-MINÉES

La richesse en matériaux de construction du sous-sol de la région parisienne est l'une des principales raisons historiques de son développement. Dès l'époque gallo-romaine, le calcaire grossier, employé comme pierre à bâtir, le gypse, utilisé dans la fabrication de plâtre, et la craie, utilisée dans la fabrication de la chaux et du ciment, furent exploités à ciel ouvert, puis en souterrain. Cette intense exploitation

Superficies des zones sous-minées au 1^{er} janvier 2014

Département	Population 2009	Surface (ha) des zones sous-minées
Paris	220 946	829,3
Hauts-de-Seine	93 738	876,0
Seine-Saint-Denis	3 676	306,4
Val-de-Marne	64 213	607,9
Paris et petite couronne	382 573	2 619,6
Seine-et-Marne	953	572,2
Yvelines	8 358	835,3
Essone	7	2,8
Val-d'Oise	4 284	709,5
Grande couronne	13 602	2 119,8
TOTAL	396 175	4 739,4

Sources : IGC Paris, IGC Versailles, DDT 77, IAU idF

dura plusieurs siècles. Elle nous a légué de nombreux vides qui, rattrapés par l'urbanisation, ont été à l'origine de plusieurs catastrophes. Les vides souterrains n'ont cependant pas que des origines anthropiques. L'existence de cavités naturelles en région parisienne n'a été expliquée que très récemment, car la présence de gypse profond (antéluvien) n'était pas connue. Le caractère aléatoire de ces couches profondes de gypse explique également la très grande difficulté à circonscrire avec précision les zonages de dangers.

Source : Spoliansky Dimitri, « La gestion des risques liés aux anciennes carrières et aux cavités naturelles en région parisienne », dans Les risques majeurs en Ile-de-France, *Les Cahiers* de l'Aurif, n° 138, 2003

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

1 LES ÉTABLISSEMENTS CLASSÉS SEVESO 2

Au 1^{er} janvier 2014, 96 établissements sont classés Seveso 2, dont 39 en Seveso seuil haut (33 sont en grande couronne) et 4 stockages souterrains de gaz relèvent du code minier.

À noter que la directive Seveso 3 entrera en vigueur à compter du 1^{er} juin 2015 avec de nouvelles dispositions concernant les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) mettant en œuvre des substances dangereuses.

Source : Drieu

2 LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT)

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT), mis en place par la loi du 30 juillet 2003, délimitent autour des installations classées à haut risque, des zones à l'intérieur desquelles des prescriptions sont imposées aux constructions existantes ou futures.

Au 1^{er} janvier 2014, sur les 26 PPRT prescrits, 21 ont été approuvés.

Source : Drieu

Les établissements à risque technologique majeur Seveso seuil haut



-  pyrotechnie
-  gaz combustible
-  stockage de gaz souterrain
-  produit chimique
-  entreprise logistique
-  engrais/produit phytosanitaire
-  hydrocarbure/liquide inflammable
-  déchet dangereux

0 10 km
Sources : DREE 2013
© IAU ÎdF 2015

Les établissements à risque technologique majeur Seveso seuil bas



-  gaz combustible
-  produit chimique
-  entreprise logistique
-  engrais/produit phytosanitaire
-  hydrocarbure/liquide inflammable
-  déchet dangereux

0 10 km
Sources : DREE 2013
© IAU ÎdF 2015



Dépôts d'hydrocarbures CCMP sur la zone industrielle de Mitry-Compans

Nombre d'accidents de transport de marchandises dangereuses survenus sur la voie publique (2004-2013)

Année	Île-de-France	France (métropole)	Part Île-de-France (%)
2004	12	173	6,9
2005	9	117	7,6
2006	12	137	8,7
2007	8	119	6,7
2008	8	143	5,5
2009	5	142	3,5
2010	9	145	6,2
2011	11	148	7,4
2012	11	152	7,2
2013	5	140	3,5

Source : Medde, mission du transport des matières dangereuses

3 LES SITES POLLUÉS

506 sites sont recensés en septembre 2014 en Île-de-France dans la base de données Basol sur les sites et les sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

36 739 sites sont recensés en septembre 2014 dans la base de données Basias qui fait l'inventaire des anciens sites industriels et activités de service.

Source : Medde.

4 LES ACCIDENTS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Depuis 2004, le nombre moyen annuel d'accidents est de 9. Le nombre de victimes dû aux matières dangereuses est particulièrement faible ; la majorité est liée aux accidents de la circulation.

Pour en savoir plus

www.developpement-durable.gouv.fr

www.prim.net

<http://basol.environnement.gouv.fr>

<http://basias.brgm.fr>

<http://j.mp/mementoidf2015>